BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 12.960.000 euros
Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliers d'euros)

ACTIF	**2015**	**2014**
Caisse, banques centrales, C.C.P.	2 529	1 938
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1 950 009	2 016 206
Opérations avec la clientèle	512 209	615 419
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participation et autres titres détenus à long terme	417	397
Parts dans les entreprises liées	143	143
Crédit-Bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	40	40
Immobilisations corporelles	1 271	1 133
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	19 686	7 395
Comptes de régularisation	9 772	15 918
Total de l'actif	**2 496 076**	**2 658 589**

PASSIF	**2015**	**2014**
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	295 351	386 047
Opérations avec la clientèle	2 109 727	2 181 007
Dettes representées par un titre		
Autres passifs	17 786	5 927
Comptes de régularisation	20 813	28 970
Provisions pour risques et charges	4 106	4 336
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG	48 293	52 302
Capital souscrit	12 960	12 960
Primes d'émission	20 160	20 160
Réserves	18 947	18 947
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice (+/-)	-3 774	235
Total du passif	**2 496 076**	**2 658 589**

Total du bilan : 2.496.076.498,12
Perte de l'exercice : 3 774 105,34

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(en milliers d'euros)

	2015	2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	115 929	163 874
Engagements de garantie	11 656	18 245
Engagements sur titres		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	16 198	4 245
Engagements sur titres		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015
(en milliers d'euros)

	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	16 319	17 376
Intérêts et charges assimilés	-10 086	-9 439
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable	2	1
Commissions (produits)	16 515	20 991
Commissions (charges)	-981	-1 370
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 829	2 469
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	585	362
Autres charges d'exploitation bancaire	-750	-1 401
PRODUIT NET BANCAIRE	**23 433**	**28 989**
Charges générales d'exploitation	-27 595	-27 071
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-179	-228
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-4 341**	**1 690**
Coût du risque	543	-1 037
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-3 798**	**653**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1	-9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**-3 797**	**644**
Résultat exceptionnel	23	-136
Impôt sur les bénéfices		-273
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RÉSULTAT NET	**-3 774**	**235**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2015

1) PRINCIPES GENERAUX ET METHODES

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont appliquées (les anciens règlements 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002 sont abrogés et repris par le règlement de l'ANC précité).

Le règlement CRB 97/02 a été remplacé par l'arrêté du Ministère des Finances du 3/11/2014 relatif au contrôle interne, il a été pris en compte.

2) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

• Logiciel	1 an
• Matériel informatique	3 ans
• Frais d'établissement	5 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 ans
• Aménagements et installations	10 ans
• Immeubles	25 ans

2.3 Créances douteuses

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC n° 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

2.4 Intérêts et Commissions

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

2.5 Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/15 à **2.797 K€**.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de Fin de Carrière	2 487
dont OCI non recyclables	*941*
Primes de Médailles du Travail	310
Total	**2 797**

Les calculs ont été réalisés sur la base des prestations en vigueur à partir des données individuelles, des hypothèses et des méthodologies de calcul retenues par le Groupe BNP Paribas et en application de la norme IAS 19 Révisée.

2.6 Fiscalité

La banque entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices institué par l'ordonnance souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964. La charge d'impôt figurant au Compte de Résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque sur la base du taux de 33.33 %.

2.7 Comptes consolidés

Les comptes de BNP Paribas Wealth Management Monaco sont consolidés dans les comptes de BNP Paribas SA (Suisse).

3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

A compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées **en milliers d'euros** se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Ventilation des Créances et Dettes suivant à vue, à terme

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée <= 1 an	1 an < durée <= 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	**1 874 204**	**73 254**	**0**	**0**	**2 551**	**1 950 009**
dont créances à vue	*964 876*					*964 876*
- Créances sur la clientèle	**263 254**	**118 863**	**115 149**	**14 743**	**200**	**512 209**
dont créances à vue	*190 121*					*190 121*
- Dettes envers les établissements de crédits	**76 797**	**88 569**	**115 165**	**14 743**	**77**	**295 351**
dont dettes à vue	*3 668*					*3 668*
- Comptes créditeurs de la clientèle	**2 057 259**	**49 415**	**0**	**0**	**3 053**	**2 109 727**
dont dettes à vue	*1 147 931*					*1 147 931*

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant.

Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

Rubriques (milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
		liées FRANCE	liées Etranger	ayant un lien de participation
Créances sur les établissements de crédits	1 950 009	43 408	0	1 906 601
Dettes envers les établissements de crédits	295 351	4 929	0	290 422

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de **773 K€**.

Tableau de variation repris ci-dessous :

Rubriques (milliers d'euros)	Début exercice	Entrées	Sorties				Fin exercice
			règlement	adjudication	perte provisionnée	perte non couverte	
Créances douteuses (brutes)	**4 178**	**204**	**250**	**220**	**150**	**198**	**3 564**
Dépréciations	**923**				**150**		**773**
Valeur nette au bilan	**3 255**	**204**	**250**	**220**	**0**	**198**	**2 791**

3.3 Les immobilisations

Les immobilisations, exprimées **en milliers d'euros**, s'analysent pour l'exercice 2015, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2015	Acquisition 2015	Cessions 2015	Montant brut fin période 2015
Immobilisations incorporelles				
-Droit au bail	40			40
-Fonds de commerce	229			229
-Frais d'établissement	830			830
-Logiciels	1 058	23		1 081
-Certificat fonds de garantie	0			0
Sous-total	**2 157**	**23**	**0**	**2 180**
Immobilisations corporelles				
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 971	86	-44	3 013
-Immobilisation hors exploitation	702	220		922
-Tableaux & oeuvres d'arts	9			9
-Immobilisations exploitation	26			26
Sous-total	**3 708**	**306**	**-44**	**3 970**
Total immobilisation	**5 865**	**329**	**-44**	**6 150**

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2015	Dotation 2015	Reprise 2015	Sortie 2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles					
-Fonds de commerce	229				229
-Frais d'établissement	830				830
-Logiciels	1 058	23			1 081
Sous-total	**2 117**	**23**	**0**	**0**	**2 140**
Immobilisations corporelles					
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 548	156		-33	2 671
-Immobilisation hors exploitation	2				2
-Immobilisations exploitation	26				26
-Provision p/dépréciation imm.hors exploit	0				0
-Provision p/dépréciation imm.aménag&instal	0				0
Sous-total	**2 575**	**156**	**0**	**-33**	**2 699**
Total immobilisation	**4 692**	**179**	**0**	**-33**	**4 839**

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/2015	Amortissement au 31/12/2015	Valeur résiduelle au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles			
-Droit au bail	40		40
-Fonds de commerce	229	229	0
-Frais d'établissement	830	830	0
-Logiciels	1 081	1 081	0
Sous-total	**2 180**	**2 140**	**40**
Immobilisations corporelles			
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	3 013	2 671	342
-Immobilisation hors exploitation	922	2	920
-Tableaux & œuvres d'art	9		9
-Immobilisations exploitation	26	26	0
-Provision pour dépréciation imm. hors exploit		0	0
-Provision pour dépréciation imm. aménag & instal		0	0
Sous-total	**3 970**	**2 699**	**1 271**
Total immobilisation	**6 150**	**4 839**	**1 311**

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

3.4 Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux recommandations de l'ACP, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en « Autres titres détenus à long terme ». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.4 Bis – Liste des filiales et participations

Participation et autres titres détenus à long terme

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/15	Part de capital détenue
SCI Jardins d'Arcadie	40, boulevard Georges Clémenceau 06130 Grasse	5	5 %
Certificat d'Association Fonds de Garantie des Dépôts		412	
	Total	**417**	

Part dans les entreprises liées

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/15	Part de capital détenue
SAM MONASSURANCES	15/17, avenue d'Ostende 98000 Monaco	143	93 %
	Total	**143**	

3.5 Provisions et reprises pour risques et charges

1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/15 à **2.797 K€**.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2015
	Prov. S/ engagements sociaux				
31/12/2014	Indemnités de Fin de Carrière	2 383	125	21	2 487
	dont OCI non recyclables	*816*	*125*		*941*
31/12/2014	Primes de Médailles du travail	347		37	310
	TOTAUX	**2 730**	**125**	**58**	**2 797**

2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/15
31/12/2014	Provision constituée	1 310	0	780	530
	TOTAUX	**1 310**	**0**	**780**	**530**

3. Autres provisions

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2015
31/12/2014	Provision constituée	290	750	287	753
31/12/2014	Provision constituée	6	20		26
	TOTAUX	**296**	**770**	**287**	**779**

3.6 Les Fonds Propres

Le capital social de la Banque se compose de **72.000 actions de 180 euros** chacune.

• Capital social = **12.960 K€**

• Prime d'émission liée au capital = **20.160 K€**

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de **52.067 K€**.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2015 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/2015	Affectation résultat 2015	Distribution dividendes 2015	Montants après affectation 2015
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	17 651			17 651
Report à nouveau	0	-3 774		-3 774

3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2015 (en milliers d'euros)

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
ACTIF			
Caisse, Banque centrales et CCP			0
Créances sur les Etablissements de Crédits	333	2 218	2 551
Créances sur la clientèle	159	41	200
Total inclus dans les postes de l'actif	**492**	**2 259**	**2 751**
PASSIF			
Dettes envers les Etablissements de Crédit	67	10	77
Comptes créditeurs de la clientèle	70	2 983	3 053
Total inclus dans les postes du passif	**137**	**2 993**	**3 130**

3.8 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (**en milliers d'euros**) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
-Comptes d'encaissements	0	1
-Résultats de change hors bilan	0	
-Comptes d'ajustement sur devises	6 976	6 876
-Charges constatées d'avance	123	
-Produits constatés d'avance		0
-Produits divers à recevoir	2 673	
-Charges à payer - personnel		3 654
-Charges à payer - tiers		10 282
-Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	
-Comptes de régularisation divers	0	0
Total comptes de régularisation	**9 772**	**20 813**
-Débiteurs divers	2 638	
-Créditeurs divers		702
-Instruments conditionnels achetés/vendus	17 042	17 042
-Comptes de règlements sur opérations titres	6	42
-Comptes de stocks et emplois divers	0	
Total autres	**19 686**	**17 786**

La ligne « Charges à payer – personnel » tient compte au 31/12/15 de la provision sur bonus, ceux-ci sont versés avec le salaire de mars, et leur méthode de calcul suit les recommandations du Groupe BNP Paribas.

3.9 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises

Contre-valeur en milliers d'euros	
Total à l'Actif	1 542 271
Total au Passif	1 542 271

4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2015 (en milliers d'euros)

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	455 006
Monnaies à livrer	454 412

Les opérations reprises dans le tableau ci-avant et donc ouvertes en date de clôture, sont exclusivement effectuées pour le compte de la clientèle.

4.2 Engagements donnés

11 656 K€ Engagements de garantie d'ordre de la clientèle
114 705 K€ Engagements de financement en faveur de la clientèle
1 224 K€ Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit

4.3 Engagements reçus

16 298 K€ Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit

5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation des produits et charges d'intérêts pour l'exercice 2015 (en milliers d'euros)

Intérêts et produits assimilés	**16 319**
Opérations avec les établissements de crédit	*7 763*
Opérations avec la clientèle	*8 556*
Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe	*0*
Opérations relatives à des dettes subordonnées	*0*
Autres intérêts	*0*
Intérêts et charges assimilées	**10 086**
Opérations avec les établissements de crédit	*2 387*
Opérations avec la clientèle	*7 699*
Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe	*0*
Opérations relatives à des dettes subordonnées	*0*
Autres intérêts	*0*
Marges d'intérêts	**6 233**

5.2 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2015 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	981	14 756
Autres opérations diverses de la clientèle		1 759
Total commissions	**981**	**16 515**

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

5.3 Ventilation des Autres produits et charges d'exploitation bancaire pour l'exercice 2015 (en milliers d'euros)

Total des autres produits d'exploitation bancaire	**585**
Charges refacturées	*3*
Charges refacturées à des sociétés du groupe	*582*
Total des autres charges d'exploitation bancaire	**750**
Produits rétrocédés	*435*
Charges diverses d'exploitation bancaire	*315*

5.4 Charges générales d'exploitation

La ventilation des charges générales d'exploitation entre les frais de personnel et les autres frais administratifs se traduisent comme suit au titre de l'exercice 2015 (**en milliers d'euros**) :

	2015
Frais de personnel	
-Salaires et traitements	8 603
-Charges de retraite	1 212
-Autres charges sociales	1 989
-Intéressement / Participation / Aug. de capital	988
Total des Charges de Personnel	**12 792**
Frais administratifs	
- Impôts et taxes	6
- Services extérieurs	13 959
Total des Charges administratives	**13 965**
- Autres éléments additionnels	838
Total des Charges générales d'exploitation	**27 595**

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2015. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

5.5 Coût du risque

Ce poste, figurant pour un montant de **543 K€**, correspond au Net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

Ventilation du poste coût du risque selon ses différentes composantes (**en milliers d'euros**) :

	2015
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-150
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-198
Reprises de dépréciations sur opérations avec la clientèle	150
Net de provision litiges clientèle	741
Total du poste coût du risque	**543**

5.6 Gains ou pertes sur actifs immobilisés pour l'exercice 2015 (en milliers d'euros)

Répartition de la ligne gains et pertes sur actifs immobilisés :

Gains ou pertes sur immobilsiations corporelles	1
Gains ou pertes sur immobilsiations incorporelles	
Gains ou pertes sur titres de participation, parts dans les entreprises liées	
autres titres détenus à long terme	
Total gains ou pertes sur actifs immobilisés	**1**

5.7 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de **23 K€**.

Détail ci-dessous :

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour **- 40 K€** :

• 40 K€ concernent des erreurs sur titres.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour **63 K€** :

• 12 K€ concernant des erreurs sur titres,
• 3 K€ régularisation différentiel coefficient de déduction tva N-1,
• 15 K€ divers remboursements assurance sur sinistres,
• 33 K€ divers.

6) AUTRES INFORMATIONS

6.1 L'effectif était de **98** personnes au 31 décembre 2015.

Ventilation par catégories professionnelles :

Effectifs utilisés dont :	**98**
- *commerciaux*	35
- *administratifs*	60
- *contrôle interne*	3

6.2 Rappel des résultats de la Banque depuis sa transformation en société anonyme monégasque (en milliers d'euros) :

La Banque a pris sa nouvelle activité bancaire et non plus de société de crédit seulement, au 1er janvier 1997 :

Les résultats de 1997 étaient de	1 708 K€
Les résultats de 1998 étaient de	1 418 K€
Les résultats de 1999 étaient de	2 072 K€
Les résultats de 2000 étaient de	6 942 K€
Les résultats de 2001 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2002 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2003 étaient de	-11 K€
Les résultats de 2004 étaient de	6 308 K€
Les résultats de 2005 étaient de	-35 452 K€
Les résultats de 2006 étaient de	11 858 K€
Les résultats de 2007 étaient de	23 040 K€
Les résultats de 2008 étaient de	13 907 K€
Les résultats de 2009 étaient de	6 950 K€
Les résultats de 2010 étaient de	11 906 K€
Les résultats de 2011 étaient de	4 426 K€
Les résultats de 2012 étaient de	2 451 K€
Les résultats de 2013 étaient de	4 321 K€
Les résultats de 2014 étaient de	235 K€
Les résultats de 2015 sont de	-3 374 K€

6.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :

Perte de l'exercice:	-3 774 K€
Report à nouveau	0 K€
Montant à affecter	**-3 774 K€**
Comme suit :	
Réserve légale:	0 K€
Réserve falcutative:	0 K€
Report à nouveau:	-3 774 K€
Dividendes:	0 K€

6.4 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, et la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

En application de l'article L.312-10 du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance du 20 août 2015, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des dépôts a été fixé par le conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 13 novembre 2015.

Pour **l'exercice 2015**, la cotisation relative au mécanisme de garantie Espèces est de :

• 24 K€ (dont 20 K€ en certificats d'associé et 4 K€ en charges).

6.5 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

En application de l'article L.312-10 du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance du 20 août 2015, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des cautions a été fixé par le conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 13 novembre 2015.

Pour **l'exercice 2015**, elle a été amenée à cotiser :

• 4 K€ (dont 4 K€ en débiteurs divers).

6.6 Fonds de garantie des titres

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999 modifié relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

En application de l'article L.312-10 du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance du 20 août 2015, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des titres a été fixé par le conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 13 novembre 2015.

Pour **l'exercice 2015**, elle a été amenée à cotiser :

• 23 K€ (dont 23 K€ en débiteurs divers).

Il a été décidé d'une cotisation exceptionnelle, qui s'élève à :

• 13 K€ (dont 13 K€ en charges).

6.7 Fonds de Résolution National

En application de l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la directive BRRD, pour la première fois, la Banque entre dans le champ du mécanisme de résolution.

Par une décision n° 2015-CR.01 du 25 novembre 2015, publiée au Journal Officiel du 9 décembre 2015 et conformément à l'article 2 de la décision n° 2015-CR.01 du 24 novembre 2015.

Pour **l'exercice 2015**, elle a été amenée à cotiser :

• 260 K€ (dont 78 K€ en débiteurs divers et 182 K€ en charges).

6.8 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Au 31 décembre 2015 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 344 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice social clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2015, le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2015 et le compte de résultat de l'exercice 2015 ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2015, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil l'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts. Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monte-Carlo, le 18 mars 2016.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Humbert CROCI Claude TOMATIS